

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 415

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Avril 2001

Une des misères de l'homme est de mal nommer... Partout les soins donnés au langage tourneront au profit de la pensée; partout un meilleur parler indiquera une intelligence ennoblie, ou l'ennoblira. Partout aussi où vous trouverez un parler confus, vulgaire, irrationnel, attendez-vous à trouver dans la culture des lacunes correspondantes. Si une langue imparfaite sert mal la civilisation du peuple qui la parle, l'emploi imparfait d'une langue porte à la civilisation plus de préjudice encore.

(Alexandre Vinet)

Atypique

Litré ne mentionne cet adjectif que comme terme de médecine: «On donne ce nom aux maladies périodiques, et surtout aux fièvres intermittentes, dont les accès reviennent sans aucune régularité.» Maladie, fièvre, tumeur atypiques.

Par extension (une extension si considérable que ce terme fait aujourd'hui fureur dans les médias) *atypique* se dit de tout ce qui ne présente pas de caractères particuliers permettant une identification ou un classement, qui n'a pas de type déterminé.

Dans la plupart des cas cet adjectif se substitue abusivement à: particulier, spécial, irrégulier, anormal, singulier, insolite, extraordinaire, rare, exceptionnel, original, bizarre, etc.

(Défense du français, n° 415, avril 2001)

Démordre

Titre relevé dans la presse: «Conflit du travail: la Ville ne démord pas.» *Démordre* n'est plus usité au sens propre de «cesser de mordre». Au sens figuré, il signifie «abandonner, renoncer à, se départir de» et s'emploie le plus souvent à la forme négative: «C'est un homme [...] qui ne démordrait pas d'un iota des règles des anciens»: «Je m'en trouve fort bien et n'en veut pas démordre» (Molière).

En l'occurrence, le titre correct eût été: «La Ville ne démord pas... de ses prétentions, de son opinion, de sa décision» ou «La Ville n'en démord pas».

(Défense du français, n° 415, avril 2001)

«Best of»

Ce terme anglais signifiant «le meilleur de» s'utilise à tort et à travers, à tout propos et hors de propos. Utilisée d'abord pour désigner un disque ou une cassette reprenant les chansons à succès d'un chanteur, les morceaux les plus connus d'un compositeur, cette expression s'applique désormais à tout ce qui est considéré comme ce qu'il y a de meilleur ou de mieux dans tel ou tel domaine. Pour éviter... le pire, parlons français: choix, sélection, compilation, florilège, pot-pourri, anthologie, succès, morceaux choisis, etc.

(Défense du français, n° 415, avril 2001)

Empreint

Dans un de nos quotidiens romands un article parlait d'une «hôtesse de l'air peu empreinte à la discrétion». Au sens figuré, le verbe *empreindre* signifie «marquer de certains traits de caractère». Le participe passé *empreint*, toujours suivi de la préposition *de*, désigne la marque, la trace caractéristique d'une qualité ou d'un défaut, d'un sentiment: un visage empreint de mélancolie. Dans la phrase citée, il y a confusion entre *empreinte* et *encline*: une hôtesse peu encline à (ou peu portée à, peu disposée à) la discrétion.

Une autre erreur assez fréquente résulte de la paronymie entre *emprunt* et *empreint*: un regard empreint de bienveillance (et non emprunt).

(Défense du français, n° 415, avril 2001)

Clore, clôturer

L'Académie française, dans la récente neuvième édition de son *Dictionnaire*, introduit le verbe *clôturer*, mais dans un sens très restrictif: «Enclure, entourer d'une clôture. Clôturer une prairie.» Ce verbe n'a pas d'emploi figuré.

Clore s'utilise dans le sens de *fermer* (clore une fenêtre, clore les paupières); *conclure* (un débat, un exposé); *lever* (la séance); *arrêter*, *achever*, *terminer* (une négociation, un dossier, une enquête) et permet d'éviter une périphrase: mettre un terme à, mettre fin à.

(Défense du français, n° 415, avril 2001)

Finaliser

Ce verbe (calque de l'anglais *to finalize*), adopté par les dictionnaires usuels, n'est pas agréé par le *Dictionnaire de l'Académie française*. Terme ambigu, utilisé dans le jargon des métiers de la communication, il peut signifier: a) donner une forme achevée, détaillée; b) mener à bonne fin, à son terme; c) réaliser, traduire dans les faits.

Néologisme inutile et incertain, il peut être aussi remplacé par: terminer, achever, boucler, conclure, peaufiner, etc.

(Défense du français, n° 415, avril 2001)